

Communiqué de presse

Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes : le temps des actes est venu!

Selon la Confédération Syndicale Internationale (CSI), près de 818 millions de femmes ont été victimes de violence ou de harcèlement au travail. Six européennes sur dix sont confrontées au moins une fois au cours de leur carrière à des violences sexistes ou sexuelles au travail, en France cela concerne un peu plus d'une femme sur deux.

Au lendemain de la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, Force Ouvrière rappelle, aux côtés de la CSI et de la Confédération Européenne des Syndicats (CES), l'engagement de la France de ratifier au plus vite la convention n°190 (C190) de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) sur les violences sexuelles et sexistes au travail adoptée en 2019 après plusieurs années de mobilisation des syndicats à travers le monde. FO s'en félicite car cette convention et sa recommandation seront des éléments clé pour lutter contre ce fléau, mais aussi contre les impacts des violences conjugales au travail.

L'année 2020 sera l'année de tous les défis avec la révision de la déclaration et de la plateforme de Beijing, qui visent également à mettre fin à la violence faite aux femmes au niveau international, à l'occasion du 25ème anniversaire de cette déclaration et avec l'entrée en vigueur de la C190 de l'OIT.

Ainsi, FO, aux côtés de la CES, revendique au niveau européen :

- L'adhésion de l'Union Européenne à la Convention d'Istanbul contre les violences faites aux femmes du Conseil de l'Europe
- L'ajout du féminicide (138 en France depuis le début de l'année) à la liste des crimes de l'UE permettant l'émission d'un mandat d'arrêt européen
- La ratification rapide de la C190 de l'OIT par les Etats membres de l'UE
- La meilleure mise en œuvre de l'accord-cadre des interlocuteurs sociaux européens sur le harcèlement et la violence au travail

Au niveau national, le Grenelle pour lutter contre les violences conjugales s'achève. FO regrette la limitation du dialogue social à une simple audition par un groupe de travail consacré au « monde du travail », et ce malgré le rôle décisif des représentants du personnel au quotidien dans la défense et l'accompagnement des victimes de violences sexuelles ou sexistes sur le lieu de travail. FO restera donc vigilante sur les conclusions du Grenelle afin que celui-ci ne se limite pas à une opération de communication.

Pour Force Ouvrière, la lutte contre les violences faites aux travailleuses passe par la ratification de la Convention 190 de l'OIT, et nécessite un dialogue social de qualité au niveau national, avec une réelle prise en compte de nos revendications, et donc des moyens juridiques et financiers à la hauteur des enjeux.

Paris, le 26 novembre 2019

Contacts:

Marjorie
ALEXANDRE
Secrétaire confédérale

Secteur International, Europe et Migrations

<u>■ malexandre</u><u>@force-ouvriere.fr</u><u></u> 01.40.52.82.88

Béatrice CLICQ Secrétaire confédérale

Secteur de l'Egalité et du Développement durable

<u>□ bclicq</u>
 <u>@force-ouvriere.fr</u>
 <u>∞</u> 01.40.52.85.53